

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Christine Emond

<https://www.cadre21.org/membres/870875fc2cd81493fb756314>

Date d'obtention : 2023-11-01 14:17:34

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1-Rencontrer la personne qui à fait le signalement et parler avec la jeune victime

2_ Évaluer l'incident

3-Vérifier l'information

4- Parler avec l'investigateur, le questionner sur ses intentions derrière son acte. Essayer de comprendre si c'était volontaire ou impulsif. Lui expliquer que même si son acte est impulsif les conséquences du sextage sont réelles. Puis, je m'assurerais de suivre la méthode Sexto pour évaluer la gravité de l'incident, vérifier l'information et faire de la sensibilisation sur les dangers des sextos auprès de l'investigateur et de la victime.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens que lorsqu'il s'agit de situations de sextage qui implique des jeunes à l'école, je dois appliquer le protocole de la trousse sexto. Cependant si c'est un parent qui me demande de l'aide pour une situation de sextage à l'extérieur de l'école je dois le référer à la police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Question 3: Lorsque la victime voudrait m'obliger à voir la photo d'elle afin de prouver qu'elle a envoyé une photo compromettant à un autre élève. Je rassurerais la victime en lui disant que je la crois et que je n'ai pas besoin de voir les photos pour comprendre son acte. Je lui dirais que je lui fais confiance. Les photos relèvent de son intimité et que je ne peux pas voir sa vie privée. Je la remercierais de sa collaboration et je lui demanderais d'effacer les photos elle même devant moi sans que je vois le contenu des photos.